

BARÈME DES HONORAIRES OFNMI

Tarifs applicables au 15 février 2024

GESTION LOCATIVE

Assurée par un partenaire OFNMI - Voir nos mentions légales.

Prestation de gestion courante à la charge du propriétaire

Honoraires TTC: 7,20 % sur les encaissements des loyers hors charges
Honoraires HT: 6% sur les encaissements des loyers hors charges

Prestations de gestion complémentaires à la charge du propriétaire

Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	60 € TTC soit 50 € HT
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré; le représenter auprès des associations de locataires	60 € TTC soit 50 € HT
Clôture de compte propriétaire	60 € TTC soit 50 € HT
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (hors meublé) (par an)	Forfait par lot 46 € TTC soit 38.33 € HT Forfait par lot secondaire 25 € TTC soit 20.83 € HT
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot 400 € TTC soit 333.33 € HT Forfait par lot secondaire 200 € TTC soit 166.66 € HT
Réponse d'expert à une question fiscalité	200 € TTC soit 166.66 € HT
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...) Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	Pour les travaux d'un montant supérieur à 720 € TTC soit 600 € HT 5% HT du montant des travaux TTC 2 % HT du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure 60 € TTC / heure soit 50 € HT / heure



Assurances optionnelles à la charge du propriétaire

Assurance garantissant les loyers impayés (GLI): protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours	2.80 % TTC du quittancement annuel
Assurance propriétaire bailleur non occupant (PNO)	Lot d'habitation 95 € TTC appartement < 200 m² 160 € TTC maison < 200 m² Autre lot 60 € TTC garage et box 235 € TTC local commercial < 200 m² (Au-delà sur devis)

Autres

Avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	340 € TTC soit 283.33 € HT
--	-----------------------------------